



## 1er RECYCLAGE AMIANTE SS4

(art. 4412-139 du Code du Travail)

### Personnel Encadrant

**Public concerné :**

- L'arrêté formation à la prévention du risque Amiante du 23/02/2012 prévoit un recyclage, à toute personne ayant suivi une formation préalable Amiante SS4 de moins de trois ans. Cet arrêté s'adresse à l'ensemble des professionnels de la maintenance et de la rénovation ainsi que tous les travailleurs exposés à la poussière contenant de l'amiante dans leur activité professionnelle, salariés chauffagiste, maçons, électriciens, plombiers, couvreurs, techniciens télécoms, diagnostiqueurs immobiliers, etc...

**Pré-requis :**

- Avoir suivi une formation initiale : Prévention du Risque Amiante SS4 de moins de 3 ans,
- L'employeur fournit à l'organisme de formation un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du stagiaire incluant la prise en compte du risque amiante (suivi d'une surveillance individuelle renforcée).
- Maîtriser la langue française.
- Être majeur.

**Objectif de la formation :**

Maintenir son attestation de compétence à la prévention du risque Amiante SS4. La formation de recyclage doit permettre de maintenir un niveau de connaissance et de compétences lié aux différentes activités qui rentrent dans le champ opératoire des intervenants sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Ce recyclage balaye les fondamentaux de la prévention du risque amiante et les points spécifiques à l'organisation des interventions.

**Programme de la formation :**

- Rappel des propriétés de l'amiante et de ses effets sur la santé.
- Reconnaître et identifier les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
- Les rapports de repérages existants dans les immeubles bâtis.
- L'évaluation des risques et les modes opératoires associés.
- Les techniques d'habillage et de décontamination des outils et EPI,
- Les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets,
- La maintenance et l'entretien des équipements de protection individuelle et collective,
- Questionnaire de contrôle des acquis type QCM

**Pédagogie :**

**Matériel pédagogique :** Cours par vidéo-projection.

**Intervenant :** Guy LHOMME

**Suivi et Evaluation :** Test d'évaluation par un QCM, attestation de compétence.